

Comment emprunter le broyeur mis à disposition par Grand Lac ?

Quelles conditions ?

- ❖ Habiter la commune et utiliser le broyeur sur cette même commune,
- ❖ Avoir un véhicule avec une boule d'attelage,
- ❖ Aucun permis spécifique n'est requis pour son transport. Le permis B suffit.
- ❖ Le prêt est **gratuit**. Seule la remise à niveau de l'essence est à votre charge.



Quelle démarche suivre pour bénéficier du broyeur ?

Contactez votre mairie pour connaître les dates de disponibilité du broyeur sur votre commune. La réservation s'effectue auprès du secrétariat de votre mairie.

Pièces justificatives à fournir :

- photocopie d'une pièce d'identité,
- photocopie d'un justificatif de domicile,
- photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile,
- photocopie de la carte grise du véhicule tracteur,
- photocopie de la carte verte du véhicule tracteur avec indication de la prise en charge des remorques de 750 kg (présence lettre F dans rubrique « catégorie" n°6) *(plus justificatif de l'assureur pour l'extension de garantie pour la remorque si l'emprunteur n'est pas assuré pour la remorque.)*
- contrat de mise à disposition du broyeur complété et signé.

Matériel complémentaire fourni :

- un casque de protection avec visière et coquilles anti-bruit,
- des bouchons d'oreille à usage unique,
- des charlottes à usage unique,
- un antivol,
- un jerrican vide pour faciliter la remise à niveau d'essence,
- le manuel de consignes d'utilisation.

Tenue conseillée pour utiliser le broyeur : Gants, chaussures de sécurité, pantalon.

Ce broyeur est-il adapté à mon besoin ?

Le broyeur à végétaux mis à disposition par Grand Lac est professionnel. Il s'agit d'un **Bugnot BVN45**. Il a vocation à traiter des volumes importants de branches et végétaux issus de l'élagage d'arbres ou de la restauration de haies/arbustes.

- ❖ Rendement : 5m³/heure
- ❖ Diamètre maximal autorisé des branchages : **8 cm**
- ❖ Essence : SP95 sans additif.

Les consignes d'utilisation du broyeur sont fournies avec le broyeur mais aussi disponibles en vidéo sur [youtube.com](https://www.youtube.com). Rechercher «Broyeur BVN45 Grand Lac».

Attention ! Privilégiez les tailles avant le 1^{er} avril, période à laquelle la nidification des oiseaux est à son maximum jusqu'à fin juin. Il est également préférable de tailler les arbres de novembre à février, au moment où la sève descend.



Pour des déchets végétaux de petites tailles et des petits volumes, pensez au broyage à la tondeuse ! Fanes de légumes, coupes de fleurs fanées, pousses de l'année, etc. Toute branche au diamètre inférieur à 1,5 centimètre peut facilement être broyée à la tondeuse.

Une vidéo de démonstration est également en ligne sur [youtube.com](https://www.youtube.com) . Rechercher « broyage tondeuse Grand Lac ». ».

Quels avantages à utiliser le broyat obtenu ?

Le broyat de végétaux peut être utilisé au jardin pour fertiliser le sol, limiter l'entretien et l'arrosage mais aussi des aller-retours à la déchetterie !

Recouvrez le sol avec le broyat, aux pieds d'arbustes, de haies, sur des massifs de fleurs.

Il s'agit du « paillage ».



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service valorisation des déchets de Grand Lac, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, au 04.79.61.74.75.